

Lettre N° 163

30 avril 2024

par Christiane FRAEYMAN



CHATEAU-THIERRY

Afc.chateauthierry@gmail.com
www.blog.afc-chateauthierry.fr

Mois de mai...mois de Marie

L'AFC de Château-Thierry (Association Familiale Catholique) vous propose d'accueillir chez vous une Vierge Pèlerine.

Elle prend sa route dans votre paroisse durant le mois de mai.



Du 28 avril au 4 mai : paroisse Saint Crépin les Vignes

Du 5 au 11 mai : paroisse Vals et Coteaux Saint Martin

Du 12 au 18 mai : paroisse Saint Félix de Valois

Du 19 au 25 mai : paroisse Notre Dame des Rives de l'Ourcq

Du 26 mai au 1^{er} juin : paroisse Notre Dame des 3 Vallées



CHATEAU-THIERRY

Plus d'info à venir...

Dans les paroisses...

Saint Crépin les Vignes :

Veillée de prière pour les vocations Mercredi premier mai à 20h30

« Priez le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson »

Notre monde a besoin de personnes consacrées au service de l'Évangile dans le sacerdoce et la vie religieuse.

Nos paroisses et nos vies chrétiennes ont besoin d'être nourri des sacrements et de l'Évangile.

En communion avec les évêques de la province de Reims,

Venez prier le Seigneur de susciter des hommes et des femmes qui disent OUI à son appel,

Patron
de la Ville
depuis 910

**Dimanche
5 Mai**

**Fête de
Saint
Cénéric**



Paroisse catholique
Saint-Crépin
les Vignes

10h30 : MESSE St Crépin
11h45 : procession jusqu'au Château
12h30 :
Pique-Nique au Château

Saint Félix de Valois :



Pèlerinage des Pères de famille

Jeudi 9 mai 2024

Marche en union de prière
des hommes, maris et pères

- o Départ à 7 heures
- église Saint Nicolas (la Ferté-Milon)
- o Arrivée à 10h30
- église Saint-Gervais-et-Saint-Prottais (Chouy)

Suivi de la messe de l'Ascension à Chouy
Informations et inscription - 06.87.23.07.69



Réveillé de son sommeil,
Joseph fit ce que l'ange du Seigneur
lui avait commandé

Matthieu : 1;24



Dans le diocèse :

**Samedi
4 mai**

Reims

Marche des Vocations en province

«En marche, ton Église a besoin de toi»

8h00 Bons marcheurs : marche (9 kms) au départ du monastère des Bénédictines de Saint-Thierry (51)	14h00 Ateliers pour tous les âges • Pièce de théâtre • Soeur Agathe et 4 autres ateliers enfants • Père Pierre Marie CASTAIGNOS (Ourscamp) et 3 autres ateliers ados • 5 ateliers adultes par des évêques, prêtres, montales, couples • Chapelle adoration et confession
9h30 Avec enfants et poussettes : option pour rejoindre la marche (2 kms) : rejoindre Reims-Champagne-Canoe-Kayak (11, rue Saint Charles, Reims (51), le long du Halage)	17h00 Louange par le groupe Capharnaïm à la Basilique Saint-Remi
11h00 Pèlerinage à la cathédrale	18h00 Messe solennelle à la Basilique Saint-Remi
12h00 Pique-nique au Centre Saint-Sixte	

Contact et inscriptions

Service diocésain des pèlerinages
Service des vocations – Service des familles

9 rue des Déportés et Fusillés - CS 60166 - 02207 Soissons Cedex
Tél. 03 23 53 08 77 - pelerinages@soissons.catholique.fr

Bulletin d'inscription

S'inscrire avant le 11 avril 2024 (coordonnées ci-dessus)

M. Mme Mlle Sœur Père

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Mail

Cochez les cases ci-dessous :

S'inscrit au Rassemblement des familles le 4 mai à Reims

Nombre d'adultes :

Nombre d'adolescents :

Nombre d'enfants :

Départ de l'abbaye de Saint-Thierry à 8h00. Rendez-vous à 7h45.

Départ de Reims-Champagne-Canoe-Kayak, 11 rue Saint-Charles - Reims (51). Parking ALDI de l'autre côté du canal à 9h30.

Souhaite bénéficier de la garderie pour les moins de 5 ans
(inscription impérative avant 11 avril)

OPTION : rendez-vous vendredi 3 mai à 18h00 pour camper en famille. En autonomie

Souhaite camper le vendredi soir 3 mai à l'abbaye de Saint-Thierry

Contact : Antoine CHEVALLIER - chevalierantoine@hotmail.fr - 06 58 54 54 25

Nombre de personnes :

Information

Nous prévoyons l'organisation d'une navette pour récupérer les véhicules parqués au début de la marche-randonnée.



Besoin de vous:
**Garderie d'enfants
 et jouets d'éveil +
 nécessaire de
 coloriage**

samedi | **4**
 mai | 14h-17h

centre St-Sixte de Reims



Samedi
 4 mai



Afin de faciliter la participation aux ateliers de l'après-midi aux parents, le diocèse de Soissons proposera une garderie pour les 6 mois- 6 ans. Pour cela, les AFC sont sollicitées pour :

- encadrer les jeunes scouts et guides en charge du baby-sitting, besoin de 10 adultes répartis en 5 binômes.
- Fournir le matériel d'éveil - jouets-jeux, nécessaire à dessin-tapis de sol

Merci de contacter Anne et Corentin Vitry sur marchevocations02sud@mailo.com ou via votre AFC ou votre paroisse.

Dieu vous bénisse.

ÇA VA SOUFFLER !

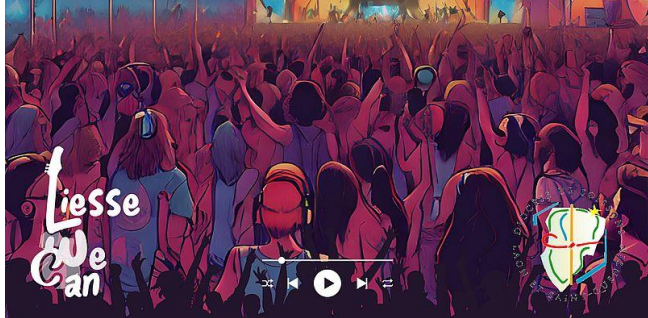
LIESSÉ WE CAN

3ÈME ÉDITION

19 & 20
 MAI 2024

NOTRE DAME DE LIESSÉ

12/25
 ANS



Liesse
 We
 Can



DIMANCHE

- Défis sportif
- Scène des talents
- Animation de l'Académie Musicale de Liesse
 - Concert : Cœur à Cœur Louange
 - Nuit sur place

LUNDI

- Participation au pélé diocésain
- Grand témoin : Laurent Gay

Inscriptions ici

www.urlz.fr/pbbl

Fin de vie

De la part de la CNAFC

Pour écrire aux élus, toutes les informations avec des lettres-types personnalisables sur le site : ensemblepourlavie.afc-france.org



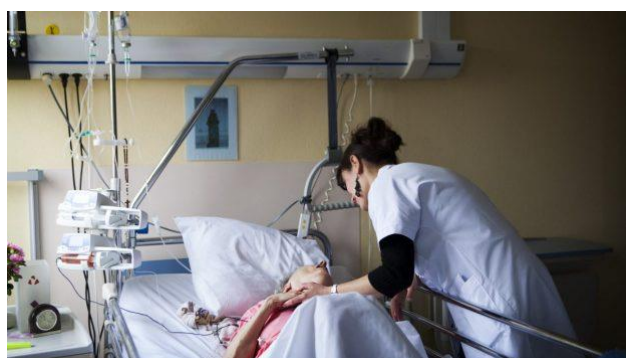
Pour regarder le documentaire « les souffrances cachées de l'euthanasie ». Celui-ci montre les conséquences de la loi belge 20 ans après la légalisation de l'euthanasie (afc-france.org)



A lire sur Aleteia

<https://fr.aleteia.org/2024/04/12/aide-a-mourir-les-six-choses-importantes-a-retenir-du-projet-de-loi>

Aide à mourir : les six choses importantes à retenir du projet de loi



BSIP via AFP

Le projet de loi sur la fin de vie sera examiné à l'Assemblée nationale à partir du 27 mai 2024.

[Anne-Sophie Retailleau](#) - publié le 12/04/24

Après de longs mois d'incertitude, le projet de loi sur la fin de vie a finalement été présenté cette semaine en Conseil des ministres. Sans surprise, la teneur du texte est particulièrement inquiétante. Voici six points importants à retenir.

- 1 PAS DE COLLÉGIALITÉ DES MÉDECINS POUR DÉCIDER
- 2 LA CLAUSE DE CONSCIENCE EST DANS LE TEXTE
- 3 EUTHANASIE ET SUICIDE ASSISTÉ, DES MOTS QUI NE SE DISENT PAS
- 4 LES CINQ CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ENFIN ÉNONCÉS
- 5 DÉJÀ LA PORTE OUVERTE À DES EXCEPTIONS ?
- 6 UN "MANUEL" POUR DONNER LA MORT

Plus d'info sur aleteia.org...

Message de l'UROC

L'UROC vous informe

Nous recevons tous de nombreux mails que nous regardons sur notre téléphone portable, sans vraiment prêter attention à l'expéditeur !

L'UROC vous le rappelle : ni la CAF, ni les impôts par exemple ne vous adresseront de mails vous invitant à remplir un formulaire pour obtenir un remboursement.

Dans l'exemple ci-dessous, le formulaire vous propose de remplir vos informations personnelles sur un faux site des impôts.

De : Dgfimp <9ajXpeBahh@free.fr>

Envoyé : samedi 27 avril 2024 06:06

Objet : N8330360

Direction générale des Finances publiques

Bonjour,

Nous sommes heureux de vous informer que suite à notre évaluation annuelle de votre situation, vous êtes éligible à un remboursement fiscal d'un montant de 198,80 euros. Veuillez procéder à votre demande de remboursement en utilisant le lien fourni ci-dessous.

[Formulaire](#)

Veillez noter que notre délai de traitement standard est de 10 jours ouvrables

Toutefois, des retards peuvent survenir dans le processus de remboursement pour diverses raisons, comme la soumission de dossiers non valides ou des inscriptions après la date limite. Nous vous encourageons donc vivement à déposer votre demande dès que possible afin d'éviter tout retard éventuel.

Si vous avez des questions ou besoin d'une assistance supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes là pour vous aider.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous nous engageons à vous offrir un service de qualité dans les meilleurs délais.

Cordialement,

Union Régionale des Organisations de Consommateurs
6 BIS RUE DE DORMAGEN
59350 SAINT ANDRE
www.uroc-hautsdefrance.fr

AFC Conso

Chaque 1^{er} samedi du mois, une **permanence conso** est assurée de 10h à 11h au presbytère de Château Thierry, 1 rue de la Madeleine.

Possibilité de contacter l'**AFC conso** au **03 60 41 03 48** (jours ouvrables)

Exceptionnellement la permanence aura lieu **samedi 11 mai de 10h à 11h et non le 1^{er} samedi du mois.**

Nom de Monsieur		Nom de Madame	
Prénom de Monsieur		Prénom de Madame	
Né le		Née le	
Courriel		Courriel	
Tél. mobile		Tél. mobile	
Tél. fixe	Situation familiale : célibataire mariés veuf/veuve pacsé		
Adresse			
Code postal	Commune		

Nb. d'enfants	
Nb. d'enfants mineurs au 31 déc. de cette année	
Enfants morts pour la France	
Enfants handicapés majeurs à charge	

Enfants	Prénom	Né le
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

Je règle ma cotisation

par Chèque à l'ordre de l'AFC de Château Thierry.

Normale	<input type="checkbox"/>	30 €
De soutien	<input type="checkbox"/>	> 30 €
Réduite	<input type="checkbox"/>	2 €....10 €

M'envoyer le «**reçu fiscal**» qui me permettra de bénéficier de la réduction de l'impôt sur le revenu : **OUI/NON**

Pour 30€ versés, reste à la charge de la famille après abattement de 66% 10,20€

Chers Amis,

L'adhésion de votre famille à l'AFC permettra de soutenir notre association et nos actions, et nous vous en remercions. Un très grand merci aux familles qui, par leur adhésion de soutien, permettent à d'autres familles de bénéficier momentanément d'une adhésion réduite.

En ces périodes où les familles recherchent à être plus entendues par les pouvoirs publics, adhérer aux AFC est le meilleur moyen d'agir et de chercher à « Vitaminer nos familles » !

Les AFC font partie de l'UDAF (Union départementale des Associations Familiales) et de l'UNAF (Union Nationales des Associations Familiales). Le règlement de l'UNAF impose de ne confier ses voix qu'à une seule association. Au cas où vous adhérez à plusieurs associations familiales, vous recevrez un courrier de l'UDAF vous demandant de choisir. Nous vous proposons de donner votre voix à notre AFC. C'est nous encourager dans les actions entreprises, c'est aussi promouvoir la famille à travers **le seul mouvement catholique, au sein de l'institution familiale française (UNAF et UDAF) à rappeler ouvertement les principes chrétiens fondant la famille et la société.**

Le calcul des voix : (quelques exemples)

- Une personne célibataire sans enfant peut adhérer mais ne représente pas de voix.
- Chaque personne de la famille représente une voix + une voix par groupe de 3 enfants mineurs + 1 voix par enfant handicapé majeur

Christiane Fraeyman

Présidente de l'AFC de Château Thierry

La loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous permet d'exercer vos droits d'accès, de suppression ou de rectification des données vous concernant dans notre fichier au siège de l'association.

De plus, si vous ne souhaitez pas que votre adresse soit échangée ou cédée, **hors du mouvement AFC**, cochez la case.

Le montant de mon versement **comprend** l'abonnement à la revue « **La Vie des AFC** ». Je ne désire pas être abonné.

Bulletin à renvoyer à **Christiane FRAEYMAN - A F C - 2 Place du Gué - 02210 LATILLY**

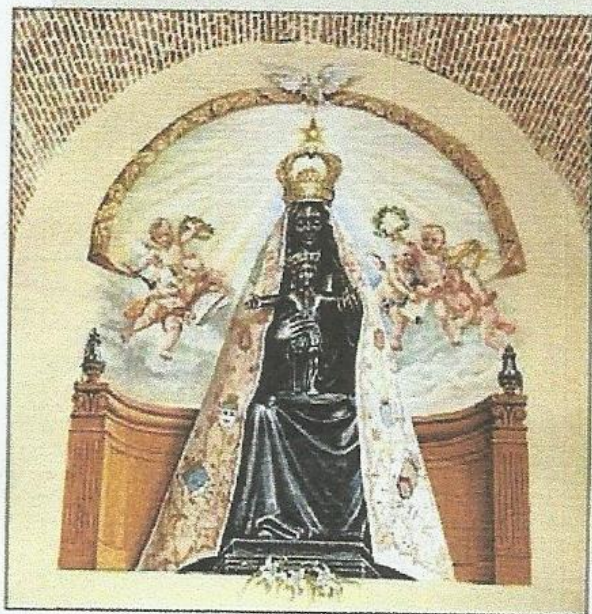
Signature de l'adhérent

Notre-Dame de Liesse

Notre Dame de Liesse, notre joie
Nous savons que vous n'êtes pas indifférente à notre prière
Et que sur votre simple parole
La grâce abondante de Jésus est à l'œuvre dans le monde.

Nous implorons le secours de votre cœur maternel
Qu'à votre intercession, le Seigneur
Puisse prodiguer au diocèse de Soissons
Les vocations de prêtres, de diacres
Les vocations de religieuses et religieux
Contemplatifs et apostoliques
Qui portent le monde par leur vie donnée
Les vocations de parents
Qui par leur don réciproque engendrent la vie
Et éduquent le cœur de leurs enfants
à répondre librement et généreusement à l'appel de leur vocation
Puisque le projet de Dieu sur chacun est chemin de bonheur.

Notre Dame de Liesse, cause de notre joie,
Intercédez auprès de Jésus votre Fils



pour que chaque homme et chaque femme
puissent mener la vie
qui les rende capables d'entendre l'appel
de Dieu à le servir selon son bon dessein.

Notre-Dame de Liesse
© Diocèse de Soissons